



**Programme de mentorat par les pairs
du Cercle des Premiers Peuples**



UNIVERSITÉ
LAVAL

Un accompagnement respectueux et humain, complémentaire aux services offerts dans votre faculté.

Le programme de mentorat par les pairs vise à faciliter l'intégration à l'Université Laval des étudiantes et étudiants issus de communautés autochtones et à soutenir leur cheminement universitaire dès leur arrivée sur le campus.



Contexte

Chaque année, près de 400 étudiantes et étudiants issus des communautés des Premiers Peuples poursuivent leurs études à l'Université Laval, dans l'ensemble des facultés. Pour plusieurs, l'entrée à l'université représente une transition importante : nouveau milieu de vie, campus de grande envergure, nouvelles façons de fonctionner, parfois loin de la communauté d'origine.

Afin de soutenir leur intégration et leur réussite, l'Université Laval a mis en place un plan d'accueil et d'accompagnement spécifique. Le programme de mentorat du Cercle des Premiers Peuples s'inscrit dans cette démarche.

Le programme de mentorat par les pairs, en bref

Coordonné par le Cercle des Premiers Peuples, le programme de mentorat par les pairs permet à des étudiantes et étudiants autochtones de s'appuyer sur l'expérience d'un pair pour mieux s'orienter et amorcer leur parcours universitaire avec confiance.

Le rôle de mentor ou mentore peut être assuré par :

- › une étudiante ou un étudiant issu des Premiers Peuples dont le parcours universitaire est bien engagé, idéalement dans le même programme d'études ;
- › ou, lorsque souhaité, une aînée ou un aîné, dans une approche respectueuse des traditions et de la sécurisation culturelle.

Informez les étudiantes et étudiants de votre faculté

Des étudiantes et étudiants autochtones fréquenteront bientôt votre faculté? Vous pouvez leur faire connaître l'existence du programme de mentorat du Cercle des Premiers Peuples.

À différents moments de l'année, notamment au début des sessions, le Cercle des Premiers Peuples diffuse :

- › des avis d'information auprès des nouvelles cohortes ;
- › des sondages ou des invitations ciblées permettant aux étudiantes et étudiants de manifester leur intérêt pour le mentorat.

Votre faculté peut contribuer en...

- › informant les nouvelles cohortes étudiantes de l'existence du programme ;
- › orientant les personnes vers le Cercle des Premiers Peuples lorsqu'un besoin d'accompagnement est identifié ;
- › relayant les communications et invitations transmises par le Cercle des Premiers Peuples.

En orientant les étudiantes et étudiants vers le mentorat, vous contribuez à normaliser le recours à l'accompagnement et à soutenir leur réussite et leur épanouissement.



Le Cercle des Premiers Peuples recrute !

Pour faire vivre cette initiative, le Cercle des Premiers Peuples souhaite constituer et maintenir une banque de mentores et mentors bénévoles issus des Premiers Peuples.

Qui peut agir comme mentor ?

Des personnes dont le parcours universitaire est bien amorcé :

- › étudiantes et étudiants de deuxième ou troisième année et aux cycles supérieurs ;
- › personnes finissantes, diplômées ou disposant d'une expérience universitaire pertinente.

Votre faculté peut jouer un rôle déterminant dans le recrutement des mentors en :

- › repérant des étudiantes et étudiants des Premiers Peuples susceptibles d'engager dans un rôle mentorat ;
- › relayant les sondages et appels de participation du Cercle des Premiers Peuples ;
- › valorisant le mentorat comme une forme d'engagement significative, reconnue et porteuse de sens.

En contribuant à faire connaître le programme, vous aidez à renforcer le réseau de soutien offert aux étudiantes et étudiants des Premiers Peuples sur le campus.

Les personnes les mieux placées pour s'engager dans du mentorat...

- › ont du leadership ;
- › seraient un modèle inspirant ;
- › peuvent offrir une présence de qualité ;
- › adoptent une attitude respectueuse et non intrusive ;
- › savent écouter, poser des questions et accompagner.

Pourquoi devenir mentor ou mentore

S'engager comme mentor ou mentore permet de :

- › créer des liens significatifs ;
- › développer ses capacités d'écoute, de communication et d'accompagnement ;
- › vivre une expérience humaine enrichissante, qui donne du sens au parcours universitaire ;
- › rester en contact avec son identité et sa culture.

À quoi les mentors et mentorés peuvent-ils s'attendre ?

Le mentorat repose sur un accompagnement souple, adapté aux disponibilités de chacun. Les échanges sont confidentiels et se déroulent dans un climat de respect et de confiance.

Pour la personne mentorée

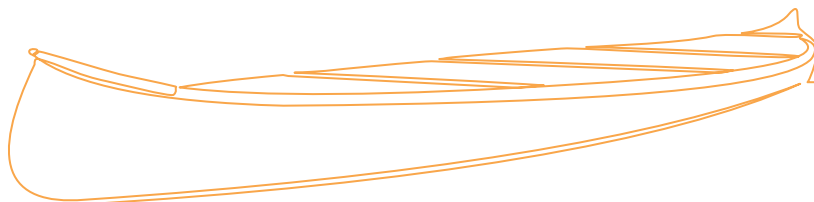
Le mentorat permet de :

- › mieux s'orienter et trouver plus rapidement les bonnes ressources ;
- › poser ses questions à une personne ayant vécu des situations similaires ;
- › briser l'isolement et se sentir soutenue ;
- › garder un lien avec sa culture et son identité ;
- › bénéficier d'un accompagnement respectueux et sécurisant.

Pour les mentores et mentors

Le rôle mentorat consiste à :

- › accueillir et être à l'écoute des besoins et préoccupations ;
- › partager son expérience du milieu universitaire et du programme d'études ;
- › orienter vers les services appropriés et aider à naviguer dans les structures universitaires ;
- › soutenir lors de défis liés aux études, à l'adaptation ou à l'éloignement de la communauté ;
- › offrir un soutien moral, au besoin.





Comment le jumelage se déroule-t-il ?

1. Un jumelage est proposé en fonction du programme et des besoins de la personne mentorée.
2. Lorsque le jumelage est confirmé, une rencontre d'information animée par le Cercle des Premiers Peuples permet de préciser le cadre du programme, les rôles et les responsabilités.
3. La dyade convient ensuite des modalités de l'accompagnement : besoins et attentes, fréquence, calendrier et lieu des rencontres, canaux de communication, etc.

Besoin d'information ?

Pour en savoir plus sur le programme :
premierspeuples@vre.ulaval.ca

Vous pouvez aussi orienter les membres de votre communauté facultaire vers le Cercle des Premiers Peuples :

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
Local 4215
2345, rue des Bibliothèques